

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/04/2020

Dossier complet le :

08/04/2020

N° d'enregistrement :

f09320p0086

1. Intitulé du projet

Etude de déviation de la canalisation en DN750 CABRIES – MANOSQUE sur les communes de MIRABEAU (84) et JOUQUES (13)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GRTgaz

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marilyn BENET - Directrice de projets

RCS / SIRET

4 4 0 1 1 7 6 2 0 0 1 5 3 0

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
37	Canalisations dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 500 m ² , ou dont la longueur est égale ou supérieure à 2 kilomètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La canalisation DN750 Cabriès-Manosque a été posée en 1993.

Elle traverse la Durance au niveau de la commune de Mirabeau (84) et de Jouques (13).

Depuis 1993, 6 crues notables ont eu lieu conduisant à réaliser deux déviations en 2001 et en 2006.

Le présent projet a pour objectif de sécuriser la canalisation Cabriès Manosque DN750 *PMS de 80 bar (*Pression Maximale de Service) en réalisant une déviation d'environ 1.5 km en traversée sans tranchée (micro tunnelier) sous la Durance et ses abords.

La canalisation déviée sera ainsi raccordée à l'artère de Provence en DN750 PMS 80 bar sur la commune de Jouques (13) et la commune de Mirabeau (84) et mise en sécurité par rapport aux crues de la Durance sur toute la zone.

Une fois la déviation de la canalisation réalisée et mise en service, la canalisation déviée sera mise à l'arrêt définitif, conformément au guide GESIP n° 2006-03.

4.2 Objectifs du projet

La Durance, connue pour ses régimes torrentiels, continuant à évoluer, des tronçons de canalisation sur le secteur de Mirabeau Jouques sont en risque à court et moyen terme. Une partie de la canalisation a été partiellement découverte suite aux épisodes pluvieux de fin 2019.

Le projet consiste donc à dévier la canalisation existante pour la passer en sous-oeuvre sous la Durance et ses abords à une profondeur permettant de s'affranchir des divagations de la Durance.

Le projet comprend donc la création d'un micro tunnelier d'environ 1.5km dans lequel la canalisation sera enfilée puis raccordée aux deux extrémités au réseau existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases :

- Préparation des pistes et des plate formes
- Terrassement des différents puits de lancement (3) et des puits intermédiaires (un ou deux)
- Installation des équipements et travaux (mise en place des ateliers de micro tunneliers / transfert des ateliers et forage des galeries du micro tunnelier)
- Travaux de préparation de la canalisation DN750 en deux ateliers de préfabrication sur les parcelles agricoles
- Réalisation des épreuves hydrauliques des ouvrages construits (2 à trois tronçons de canalisation)
- Raccordement à l'existant (un raccordement sur l'aire lter côté Jouques et un raccordement à proximité de la RD996 dans la parcelle agricole)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La déviation sera raccordée à l'artère de Provence DN750 entre les postes de Peyrolles (13) et de Corbières (04).

Cette déviation fera l'objet d'une mise à jour des Plans de Sécurité et d'Intervention et Plan de Surveillance et maintenance de GRTgaz.

La déviation sera ajoutée au guichet unique et fera l'objet d'une surveillance et d'une maintenance par l'équipe d'exploitation basée à Volx (04).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet peut faire l'objet d'un Porter à la connaissance avec arrêté complémentaire notifiant le décalage des SUP.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Canalisation d'environ 1500m en DN 750 (diamètre extérieur de 761.9mm)	Km / mm m m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet est implanté sur 2 communes et dans 2 départements :
- Jouques BOUCHES DU RHONE 13
- Mirabeau VAUCLUSE 84

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 43 ° 41 ' 25 " N Lat. 5 ° 40 ' 27 " E

Point d'arrivée :

Long. 43 ° 41 ' 57 " N Lat. 5 ° 41 ' 5 " E

Communes traversées :

MIRABEAU (84), JOUQUES (13) les coordonnées sont reprises ci-après (impossibilité de mettre décimales ci-dessus): point de départ : 43°41'25.84"N 5°40'27.96"E et du point d'arrivée : 43°41'57.88"N 5°41'5.14"E

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Canalisation CABRIES - MANOSQUE de l'artère de Provence en DN750 PMS 80 autorisé par l'arrêté ministériel de 2004 (voir annexe)

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la ZNIEFF de type I n°930020477 "la Basse Durance, des rochers rouges au pont de Mirabeau" la ZNIEFF de type II n°930012394 "la Basse Durance" et n°930020199 "Montagne de Vautubière - massif de Mirabeau-plaine de séouve" à 20m.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montagne Sainte-Victoire
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réserve de biosphère Lubéron Lure APPB = Biotope des grands rapaces du Lubéron
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional du Luberon
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Durance Vauclusienne

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zones Spéciales de Conservation : "La Durance " (intérieur) "Montagne Sainte Victoire " (300 mètres) Zones de Protection Spéciale : "La Durance" (intérieur) « Massif du petit Lubéron » (620 mètres)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	" Château de Mirabeau et ses abords " (1 km) " La grotte Mirabeau " (2,5 km)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des prélèvements d'eau dans la Durance et sera soumis à la rubrique 1.1.2.0 de la loi sur l'eau. 100m3/j de prélèvement pour le fonctionnement d'un micro tunnelier qui pourra être doublé si le projet est amené à faire deux ateliers en parallèle.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du micro-tunnelier engendrera des excédents de terre qui seront stockés et évacués.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact notable n'est pressenti compte tenu de la nature des travaux et de leur emprise. Des inventaires ont été réalisés sur le secteur d'étude. Le VNEI et l'EAI réalisés sont joints au présent Cerfa.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir EAI

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impacts sur parcelles agricoles.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact sera temporaire durant la phase chantier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés pour les zones concernées hors des périodes de crues de la Durance.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement (engins de chantier). Un plan de circulation sera élaboré en concertation avec les gestionnaires des réseaux routiers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement : à proximité immédiate du chantier il y aura du bruit généré par les engins de chantier.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement, par les engins de chantier (terrassement, forage)
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, possibilité d'émissions lumineuses.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les phases de raccordements et de la mise en gaz pourront engendrer des rejets de gaz à l'atmosphère mais en dehors de l'emprise des travaux. Ces rejets seront limités au maximum et seront réalisés sur des ouvrages existants de GRTgaz en amont (PEYROLLES) et en aval (CORBIERES).
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet des eaux d'épreuve (environ 700m³). ces eaux d'épreuve ne sont pas polluées elles contiennent quelques matières en suspension comme les résidus de soudure et fleur de rouille. Il est prévu un épandage après filtration.</p> <p>Le rejet des eaux de pompage avec disposition permettant de limiter les MES si nécessaire dans le milieu naturel (Durance ou épandage).Le rejet des eaux du circuit de marinage après décantation (Durance ou épandage)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le fluide de forage sera stocké dans des bassins de stockage compte tenu du faible volume à traiter.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier génère des déchets non dangereux et inertes qui feront l'objet de bordereau de suivi de déchets lors de l'évacuation et de leur mise en décharge.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des travaux, le chantier aura un impact sur l'activité agricole; le terrassement des puits de lancement et de réception ainsi que la construction de la tuyauterie se feront sur des parcelles agricoles. Le terrain agricole retrouvera rapidement sa configuration initiale à l'issue des travaux. La canalisation déviée générera également des servitudes d'utilité publique pour la maîtrise de l'urbanisation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le secteur d'étude, GRTgaz est en charge de travaux de protection de la canalisation existante se situant au sein de la zone d'étude à l'Est. Ces travaux se dérouleront durant l'été 2020.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Concernant les oiseaux, la sensibilité est plus élevée en période de nidification que lors des autres périodes du cycle biologiques. Pour les espèces concernées sur la zone d'étude, la période de nidification s'étend du mois d'avril à la fin du mois de juillet. Il est donc préconisé de ne pas réaliser des travaux de défrichement sur cette période ce qui entrainerait une possible destruction de nichées (oeufs ou juvéniles non volants) d'espèces à enjeu et/ou protégées et un dérangement notable sur els espèces en cours de reproduction.

Les cartes fournies en pièce 6 montrent que seule une zone est concernée en rive droite de la Durance pour la création éventuelle d'un puits intermédiaire (dont l'utilité sera confirmée ou pas à la fin de l'analyse des investigations géotechniques en cours fin avril 2020).

Au regard de la nature du projet (majoritairement en sous oeuvre) et de l'impact associé, aucune mesure de compensation n'est proposée dans le cadre de ce projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le bureau d'études ECOMED mandaté par GRTGaz a réalisé un Volet Naturel d'Etude d'Impact ainsi qu'une Evaluation Appropriée des Incidences Natura 2000 sur le tracé projeté que nous vous transmettons. Les mesures préconisées dans ces études environnementales seront respectées pour la réalisation du projet. Les conclusions du VNEI reprises ci-après : il s'agit d'un espace naturel peu fréquenté. Plusieurs enjeux écologiques modéré à faible ont été mis en évidence.

Il est à noter dans le cadre de ce projet qu'une phase de concertation importante a été réalisée en amont de la version finale du choix du tracé. En effet, les données issues des inventaires ont été transmises par ECOMED pendant la conception afin que GRT Gaz les intègre, afin de permettre de réduire au maximum les impacts liés au projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
VNEI et Evaluation Appropriée des incidences Natura 2000 Schéma de principe descriptif des travaux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

AIX EN PROVENCE

le,

31 mars 2020

Signature



Marilyn BENET
Directrice de projet